



# PROCES-VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE - N° 01

---

24 Juillet 2020  
10h00

---

Présidence : Michel CASSEGRAIN

---

Présent(s) : Magali DE BONNEFOY – Patrick MINON - Marc CASSEGRAIN -  
Laurent HATTON

---

Excusé(s) : Ludovic GERARD - Séverine MOUSSIER - Jean-Louis RODRIGUEZ -  
Alain THILLOU

---

Tous les courriers concernant les coupes et championnats sont à adresser au service compétition à l'adresse suivante : [competitions@loiret.fff.fr](mailto:competitions@loiret.fff.fr)

La Commission,

- vu le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur en date du 22/06/2020, validant la composition des poules des Championnats Seniors D1, D2 et D3,

- vu les demandes exprimée à postériori par les clubs ES Chaingy St Ay F. et FC Coullons,

**→ dit ne pouvoir accéder à ces requêtes et décide de maintenir en l'état la composition des poules du championnat Seniors D2,**

- considérant par ailleurs les défections des clubs AS Coulmiers Epieds, FC Jouy/CAC et FC Briare, dans le championnat Seniors D3,

- considérant qu'il ne peut être procédé au repêchage de clubs du championnat Seniors D4 pour pallier ces désistements

**→ décide de modifier comme suit la composition des poules du championnat Seniors D3 :**  
**. FCO St Jean de la Ruelle (poule D) est transféré en poule B**

**→ valide la composition des poules dudit championnat avec cette modification, soit poule A : 11 équipes, poule B : 10 équipes, poule C : 10 équipes et poule D : 10 équipes**

---

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour les matches de Coupes :

La décision ci-dessus est susceptible d'appel devant le bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 22 du Règlement des Coupes du Loiret.

Le Président de la Commission  
M.Cassegrain



La Secrétaire  
M. DE BONNEFOY



**Publié le 24.07.2020**